



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Réf : 2026_35/AMI/PIDES/VSF-B

Objet : Constitution d'un répertoire de fournisseurs qualifiés de petits ruminants (ovins et caprins) pour la reconstitution du cheptel des ménages vulnérables

- 1. Vétérinaires Sans Frontières Belgique (VSF-B)** est une ONG internationale dont la mission est d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales dépendantes de l'élevage, à travers le renforcement de la santé animale, la production animale durable et l'accès aux marchés.

Au Bénin, VSF-B met en œuvre plusieurs projets dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Zou et des Collines, avec des interventions portant notamment sur la santé animale, la sécurité alimentaire, le développement des filières d'élevage et l'amélioration des revenus des producteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ses projets, VSF-B lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue d'identifier et de constituer un répertoire de fournisseurs qualifiés de noyaux reproducteurs de petits ruminants (ovins et caprins) pour la reconstitution du cheptel auprès des ménages en situation de vulnérabilité dans les communes de Boukoubé, Natitingou, Toucountouna, Coby, Kouandé, Copargo, Djougou, Ouaké, Bassila, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué et Savè.

Cet appel vise à identifier des potentiels fournisseurs d'animaux, capables de fournir des kits de noyaux reproducteurs de caprins (cabris) et d'ovins (moutons) exempte de toute maladie après une phase de quarantaine suivis par un médecin vétérinaire agréé.

2. Conditions de participation

Les personnes intéressées par cet avis doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique ou morale ayant une activité établie et vérifiable dans l'élevage ou, lorsque cela est applicable, dans la fourniture ou la commercialisation de petits ruminants ;
- Disposer d'une exploitation ou d'un dispositif d'approvisionnement établi et vérifiable dans l'un des départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou, des Collines et du Zou ;
- Accepter de respecter le protocole sanitaire défini pour l'activité, notamment :
 - La mise en quarantaine des animaux sur des site appropriés et accessibles pendant 15 jours au moins ;
 - La sollicitation des services d'un médecin vétérinaire pour le suivi des quarantaines puis la vaccination, le déparasitage, la trypano-prévention, ainsi que la complémentation en vitamines et minéraux des animaux ;
 - Le bouclage des animaux suivis pour faciliter leur identification ;
- - Etre capable d'assurer le transport des animaux jusqu'au(x) lieu(x) de livraison finale, selon les conditions contractuelles qui seront convenues.

3. Profils recherchés

Peuvent manifester leur intérêt, sous réserve de satisfaire aux conditions de participation et aux critères de qualification définis dans le présent AMI :

- ✎ Tout éleveur de caprins et/ou ovins capables de fournir au moins quinze (15) petits ruminants issus de son élevage et conformément aux spécifications techniques ;

- ✎ Les coopératives ou groupe d'éleveurs capables d'avoir des engagements signés de leurs membres pour fournir au-moins 50 petits ruminants.
- ✎ Les commerçants de bétail qui de préférence sont capables :
 - D'avoir plusieurs sites de quarantaines ;
 - De mobiliser auprès des élevages et ceci dans un intervalle de deux semaines au plus, le quota d'animaux qui lui sera accordé afin de démarrer les quarantaines ;
- ✎ Tous les professionnels du secteur de l'élevage capables de mobiliser les animaux en un temps record de deux semaines ou d'avoir des contrats de livraison de caprins / ovins auprès des élevages suivis par ces derniers dans leurs zones d'intervention.

4. Caractéristiques et point des besoins en noyaux reproducteurs

Les animaux susceptibles d'être fournis dans le cadre des acquisitions ultérieures devront respecter les spécifications techniques mentionnées en annexe 1, ainsi que toute exigence sanitaire complémentaire définie par le projet et les services vétérinaires compétents.

Les tableaux ci-après fonds le point des besoins en animaux pour le compte du dernier trimestre de 2026.

Tableau N°1 : Point des animaux pour les ménages vulnérables des villages bénéficiaires de l'Atacora

Département	Communes	Villages	Effectif Caprins		Effectif Ovins	
			Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
Atacora	Cobly	Serhounguè			24	72
		Ouorou			24	72
		Tapoga			24	72
	Boukombé	Kounadogou			24	72
		Koudogou			24	72
		Tabota			24	72
	Natitingou	Tigninti	24	72		
		Perma			24	72
		Tchoumi - Tchoumi			24	72
	Toucountouna	Tantougou	24	72		
		Kpentikou	24	72		
	Kouandé	Ganikperou	24	72		
		Papatia			24	72
		Tassigourou			24	72
	Total Atacora		96	288	240	720

Tableau N°2 : Point des animaux pour les ménages vulnérables des villages bénéficiaires des Collines

Département	Communes	Villages	Effectif Caprins		Effectif Ovins	
			Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
Collines	Savè	Gbéré			24	72
		Madina (Igbodjé – Igboroko)	24	72		
		Dani			24	72
	Glazoué	Hoco			24	72
		Gomé centre	24	72		
		Orokoto			24	72
	Dassa Zoumé	Illaré	24	72		
		Lema			24	72
		Arigbokoto			24	72
	Bantè	Iloulè	24	72		
		Adjigo			24	72
		Gbégamey			24	72
Total Collines			96	288	196	576

5. Protocole de mise en quarantaine des animaux

Les doivent être en mesure d’identifier les sites de quarantaine possédant des abris appropriés pour protéger les animaux contre les intempéries. Les fournisseurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité, l’alimentation et l’abreuvement des animaux.

Les médecins vétérinaires des localités abritant les sites de quarantaine seront contactés pour constater le démarrage et la fin des quarantaines. La quarantaine aura une durée de 15 jours et durant cette période, ces vétérinaires feront des passages pour apprécier l’Etat sanitaire des animaux et faire les vaccinations, les déparasitages puis les complémentations en vitamines et minéraux. Au début et à la fin de la quarantaine, les paramètres sanitaires et de reproduction doivent être vérifiés sur tous les animaux par les vétérinaires.

Les frais des prestations vétérinaires seront considérés lors de la fixation des prix des animaux et un certificat sanitaire doit être délivré à la fin de chaque quarantaine par les médecins vétérinaires.

6. Constitution des candidatures

Les personnes désirant manifester leur intérêt doivent déposer un dossier permettant d’apprécier leur statut, leur capacité de fourniture et leur aptitude à respecter les exigences techniques et sanitaires de l’activité. Le dossier comprendra notamment les pièces ci-après :

POUR LES PERSONNES MORALES : (coopératives, fermes, entreprises)

- ✎ Une fiche de manifestation d'intérêt à retirer auprès des, UDOPER Zou-collines, UDOPER Atacora-Donga, ou au siège de VSF-B à Natitingou quartier Tchirimina. La fiche est aussi téléchargeable par le lien suivant <https://bit.ly/4hXa770> ;
- ✎ Une copie du registre de commerce ou document d'existence légale ;
- ✎ Une copie de l'IFU ;
- ✎ Liste des fermes ou éleveurs associées, le cas échéant.

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES : (éleveurs individuels ou groupes d'éleveurs)

- ✎ Une fiche de manifestation d'intérêt à retirer auprès des Cellules Communales de l'ATDA, ou au siège de VSF-B à Natitingou quartier Tchirimina. La fiche est aussi téléchargeable par le lien suivant <https://bit.ly/4hXa770> ;
- ✎ Une copie de la pièce d'identité valide ;
- ✎ Une copie de l'IFU (si disponible) ;

Les candidatures reçues seront examinées sur la base de critères préalablement définis portant notamment sur :

- La capacité de fourniture,
- La disponibilité des animaux,
- La capacité à réaliser l'activité à fonds propres
- La disponibilité des sites de quarantaines,
- La localisation et l'accessibilité de l'exploitation,
- L'accord de respect du protocole sanitaire.

VSF-B pourra effectuer une visite de vérification de l'exploitation ou des sites d'élevage avant l'inscription au répertoire.

7. Délai de réalisation de l'activité

Les fournisseurs devront être capables de livrer impérativement dans un délai maximum d'un mois la quantité d'animaux qui leur sera demandée à travers un bon de commande.

- ✎ VSF-B n'octroie pas d'avance pour l'acquisition des animaux. Le paiement sera effectué après livraison conforme, réception des animaux et dépôt de l'ensemble des pièces justificatives requises, conformément aux procédures financières de VSF-B.
- ✎ L'inscription dans le répertoire ne constitue ni une attribution de marché ni un engagement automatique de contrat ou d'achat de la part de VSF-B. Les fournisseurs inscrits pourront toutefois être mobilisés, en fonction des besoins des projets et conformément au mécanisme d'acquisition approuvé par le bailleur.

8. Procédure de manifestation d'intérêt et d'inscription au répertoire

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés sous plis fermés à l'une des adresses ci-après :

- Au bureau de VSF-B à Cotonou Fidjrossè Fiyegnon Houta Carré N° 3856, Tél : 01 62 93 49 42

- Au bureau de VSF-B à Natitingou quartier Tchirimina, Tél : 01 95 39 05 85
 - Par mail à l'adresse suivante : benin.procurement@vsf-belgium.org
- ✚ Les dossiers seront reçus tous les jours ouvrables de 8h à 12h 30 et de 14h 30 à 17h 30, heure locale. La date limite de réception des dossiers est fixée au 31/10/2026 à 17h 30.
- ✚ Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter VSF-B à l'adresse : benin.procurement@vsf-belgium.org ou appeler le 01 61 35 37 25/01 95 39 05 85/.

Cotonou, le 19 octobre 2026

Le Directeur Pays

E. Christian DOVONOU

Annexe 1 : Spécifications techniques

Les animaux à distribuer aux ménages, doivent respecter les caractéristiques zootechniques ci-après.

Tableau 1 : Espèce ovine

Sexe	Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques générales
Béliers	Age : Entre 12 et 18 mois Poids : 20 à 25 Kg Race : Djallonké ou Métissée ; Les béliers doivent avoir un bon gabarit ; Les organes génitaux doivent être bien développés et sans anomalie : Présence des deux testicules bien développés, bien descendus, volumineux mais non douloureux ; Absence de plaie au niveau du fourreau Cornes uniformes ;	Aplombs droits, non déformés et des onglons normaux, Ligne de dos horizontale, Absence des abcès Poitrine bien ample Abdomen développé (sans excès) Les animaux doivent présenter un bon état corporel et de santé (yeux vifs, naseaux humides, absence de toux, ne pas larmoyer, poils luisants, fèces normales, rumine régulièrement, démarche normale, absence d'abcès)
Brebis	Age : Entre 12 et 14 mois ; Poids : environ 18 Kg (3/4 poids adulte) ; Race : Djallonké ou métissé ; Les brebis fournies ne doivent présenter aucune malformation ou signes d'affections génitales ou mammaires incompatibles avec la reproduction. ; Les mamelles doivent être bien développées (grosses), bien souples et sans lésions, ni signes de mammites ou malformations ; Absence de corne.	Tempérament des animaux : animaux docile et facile à manipuler ; Absence de cicatrices de plaies profondes, de traces de blessures de parasites et autres défauts telles que les marquages au feu Animal pas gras ni chétif

Tableau 2 : Espèce caprine

Sexe	Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques générales
Mâle (Boucs)	Age : Entre 10 et 12 mois Poids : 18 kg Race : Rousse de Maradi ou Métissée ; Les boucs doivent avoir un bon gabarit ; Les organes génitaux doivent être bien développés et sans anomalie : Présence des deux testicules	Aplombs droits, non déformés et des onglons normaux, Ligne de dos horizontale, Absence des abcès Poitrine bien ample Abdomen développé (sans excès)

Sexe	Caractéristiques spécifiques	Caractéristiques générales
	bien développés, bien descendus, volumineux mais non douloureux ; Absence de plaie au niveau du fourreau ; Cornes uniformes ;	Les animaux doivent présenter un bon état corporel et de santé (yeux vifs, naseaux humides, absence de toux, ne pas larmoyer, poils luisants, fèces normales, rumine régulièrement, démarche normale, absence d'abcès) Tempérament des animaux : animaux docile et facile à manipuler ; Absence de cicatrices de plaies profondes, de traces de blessures de parasites et autres déficiences telles que les marquages au feu
Femelle (Chèvres)	Age : 10 mois environ Poids : environ 15 Kg Race : Djallonké, rousse de Maradi ou métissé Les chèvres fournies ne doivent présenter aucune malformation ou signes d'affections génitales ou mammaires incompatibles avec la reproduction. Les mamelles doivent être bien développées (grosses), bien souples et sans lésions, ni signes de mammites ou malformations ;	Animal pas gras ni chétif